

3.8 Population handicapée

En 2010, 337 000 travailleurs handicapés (+ 10 %) ont été employés dans les 97 200 établissements assujettis à l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**. Dans les établissements non couverts par un accord spécifique à l'emploi de travailleurs handicapés, le nombre de ces bénéficiaires s'élève à 260 900. La proportion des établissements employant directement au moins un bénéficiaire de l'OETH s'accroît par rapport à 2009 pour atteindre 69 %. Cette proportion avait déjà augmenté sensiblement en 2009, suite aux incitations législatives introduites par la loi du 11 février 2005 et au nouveau mode de décompte des bénéficiaires instauré par la loi du 1^{er} décembre 2008. En **emplois équivalent-temps plein** sur l'année, ces salariés représentent 3 % des effectifs des établissements assujettis n'ayant pas signé d'accord spécifique à l'emploi de personnes handicapées.

Le profil des bénéficiaires de l'OETH varie selon le type de reconnaissance. La population des pensionnés d'invalidité est plus féminine, plus âgée et présente une ancienneté plus élevée dans l'établissement. À l'inverse, les bénéficiaires détenant une reconnaissance AT-MP (accident du travail et maladie professionnelle) sont principalement des hommes travaillant fréquemment dans l'industrie ou la construction, le plus souvent ouvriers. Ceux titulaires d'une carte d'invalidité, peu nombreux, sont plus jeunes que la moyenne des bénéficiaires,

avec une proportion plus importante de femmes.

De décembre 2006 à juin 2012, le nombre de bénéficiaires d'une prestation ou d'une allocation de compensation du handicap est passé de 139 000 à 223 000 personnes (+ 9 % par an). Cette augmentation résulte de la mise en place, en janvier 2006, de la **prestation de compensation du handicap (PCH)**. La PCH coexiste depuis sa création avec l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** qui doit à terme la remplacer. Le montant moyen de la PCH s'établit à 775 euros en juin 2012.

Les prestations liées à l'invalidité et aux accidents du travail ont augmenté à un rythme soutenu depuis la loi du 11 février 2005. L'ensemble des prestations relatives à ces deux risques augmente ainsi de 3 % en moyenne annuelle entre 2006 et 2010. L'**allocation adulte handicapé (AAH)**, le médico-social, la PCH et l'ACTP sont les principaux contributeurs à la croissance de ces dépenses.

À la rentrée 2011, 290 000 enfants ou adolescents handicapés sont scolarisés. Les trois quarts sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant en établissements spécialisés ; les modes de scolarisation dépendent des déficiences. Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré. ■

Définitions

Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : prestation versée par le conseil général et destinée aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), est au moins de 80 % et qui ont besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie (par exemple : se laver, marcher, s'habiller).

Allocation adulte handicapé (AAH), emploi en équivalent-temps plein, fédérations françaises handisport et du sport adapté, licence sportive, obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH), population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Évolution des prestations compensatrices du handicap de 2006 à 2012 », *études et résultats* n° 829, Drees, janvier 2013.
- « L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé : bilan de l'année 2010 » *Dares Analyses* n° 79, novembre 2012.
- « Emploi et chômage des personnes handicapées », *Synthèse.Stat'* n° 1, Dares, novembre 2012.
- « Les bénéficiaires en emploi de l'allocation aux adultes handicapés », *l'essentiel* n° 125, Caisse nationale des allocations familiales, août 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des bénéficiaires de l'OETH en 2010, selon le type de reconnaissance

en %

	Sexe		Âge				Catégories socioprofessionnelles			
	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH	61	39	3	25	35	37	4	11	32	52
AT-MP	81	19	0	11	30	59	7	17	12	63
Pensionnés d'invalidité	42	58	0	7	25	68	6	17	39	38
Titulaires carte invalidité (IPP > 80 %)	60	40	7	31	32	30	3	9	40	47
Allocataires AAH	69	31	5	27	29	39	10	13	34	41
Mutilés de guerre et assimilés	88	12	1	12	33	53	22	22	19	36
Ensemble	64	36	2	21	33	44	5	13	29	53

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial n'ayant pas d'accord spécifique à l'emploi de personnes handicapées.
 Source : Dares, DOETH.

Part des salariés handicapés dans l'emploi total en équivalent-temps plein

en %

	2006	2007	2008	2009 ¹	2010 ¹
Agriculture	1,6	2,7	2,9	3,2	3,1
Industrie	3,0	3,0	3,2	3,5	3,5
Construction	2,2	2,2	2,3	2,7	2,9
Tertiaire (hors transport)	2,1	2,2	2,3	2,2	2,4
Transport	1,9	2,1	2,2	2,5	2,7
Ensemble des établissements	2,4	2,5	2,6	2,6	2,8

1. Les données 2009 et 2010 ne sont pas strictement comparables aux données des années antérieures. La loi du 1^{er} décembre 2008 a modifié le mode de décompte des bénéficiaires.

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial n'ayant pas d'accord spécifique à l'emploi de personnes handicapées.

Source : Dares, DOETH.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2011-2012

Niv. d'enseignement ¹	Scol. en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Étab. hospitaliers	Étab. méd. & sociaux
Premier degré	86 089	44 428	5 389	62 700
Préélémentaire	27 391	7 111	2 053	18 844
Élémentaire	58 698	37 317	3 336	43 856
Second degré	56 719	23 159	2 442	6 449
Premier cycle	44 602	8 574	1 640	4 641
Second cycle	11 555	1 638	802	1 808
Autre niveau ³	562	12 947	///	///
Niveau indéterminé ⁴	///	///	322	2 476
Total	142 808	67 587	8 153	71 625

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

4. Élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

Source : Depp.

Répartition par âge en fonction du type d'allocataires

en %

	ACTP	PCH entrants	PCH anciens ACTP
20 à 29 ans	11,0	15,0	13,5
30 à 39 ans	24,0	13,0	21,5
40 à 49 ans	28,0	25,0	31,0
50 à 59 ans	37,0	47,0	34,0
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : allocataires de la PCH ou de l'ACTP de 20 à 59 ans vivant à domicile et ayant une limitation fonctionnelle physique.

Sources : Drees, enquête auprès des allocataires de l'ACTP et de la PCH 2009-2010.

Montants des prestations liées au handicap

en millions d'euros

	2009	2010 (p)	10/09 en %
Accidents du travail	11 346	11 447	0,9
Rentes et pensions d'accidents du travail	5 735	5 688	-0,8
Indemnités d'accidents du travail	3 107	3 230	4,0
Allocations du Fcaata ¹	903	879	-2,7
Soins de santé	1 578	1 631	3,4
Autres accidents du travail	23	19	-17,4
Invalidité	29 470	30 865	4,7
Rentes et pensions d'invalidité	8 795	8 918	1,4
AJPP, APP, AES, AEEH ²	790	803	1,6
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	5 965	6 460	8,3
PCH et ACTP ³	1 123	1 319	17,5
GRTH ⁴	1 174	1 158	-1,4
Allocation supplémentaire d'invalidité	256	241	-5,9
Prestations médico-sociales personnes handicapées en établissement	7 076	7 518	6,2
Accueil sans hébergement des personnes handicapées	3 830	3 990	4,2
Autres invalidités	461	457	-0,9
Total	40 816	42 312	3,7

1. Allocations du Fond de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

2. Allocation journalière de présence parentale, allocation de présence parentale, allocation d'éducation spéciale, allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

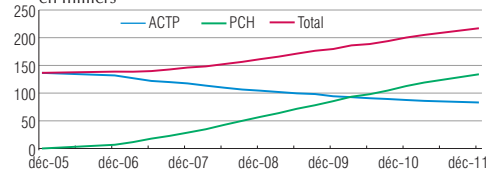
3. Prestation de compensation handicap, allocation compensatrice pour tierce personne.

4. Garantie de ressources aux travailleurs handicapés.

Source : Drees, comptes de la protection sociale - base 2005.

Évolution du nombre d'allocataires de l'ACTP et de la PCH

en milliers



Champ : personnes payées, vivant à domicile ou en établissement, de tous âges.
 Source : Drees, enquête trimestrielle sur la PCH auprès des conseils généraux.

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2011

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences masculines	16 839	23 705	40 544
Licences féminines	7 579	12 549	20 128
Autres titres de participation	2 116	6 750	8 866
Total	26 534	43 004	69 538
Clubs	1 165	845	2 010

Source : mission des Études, de l'Observation et des Statistiques.